

RAPPORT ARTICLE 29

*Informations issues des dispositions de l'article
29 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8
novembre 2019*

GEMWAY ASSETS

Juin 2026

Table des matières

A.	Démarche générale de GEMWAY ASSETS	3
a.	Présentation résumée de la démarche générale de GEMWAY ASSETS	3
b.	Information des souscriptions	4
c.	Liste des produits financiers « article 8 » et « article 9 »	4
d.	Prise en compte des critères ESG	4
e.	Adhésion de l'entité	6
B.	Moyens internes déployés par GEMWAY ASSETS	6
a.	Ressources internes financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	6
	Moyens internes	7
	Moyens externes	8
b.	Actions menées pour renforcer nos capacités internes.	8
C.	Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de GEMWAY ASSETS .	9
a.	Connaissances, compétences et expérience ESG des instances dirigeantes	9
b.	Inclusion dans la politique de rémunération	9
c.	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration	9
D.	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre :	10
a.	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	10
b.	Présentation de la politique de vote et bilan	12
	Gouvernance	13
	Social	16
	Environnement	17

c.	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre	18
d.	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement	19
E.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	20
a.	Dans les activités conformes à la taxonomie de l'UE	20
b.	Dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	21
F.	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	21
a.	Objectif quantitatif à l'horizon 2030	21
b.	Eléments sur la méthodologie interne utilisée	22
c.	Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur.....	22
d.	Pour les entités gérant des fonds indiciels.....	23
e.	Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement.....	23
f.	Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.....	24
g.	Eventuelles actions de suivi	25
h.	Fréquence de l'évaluation	25
G.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	25
a.	Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique	25
b.	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	25
c.	Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	26
H.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	26
a.	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	26
b.	Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance pris en compte et analysés pour chacun de ces risques	27
c.	Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.....	28
d.	Plan d'action visant à réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte	28
e.	Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance	28
f.	Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.....	29
I.	Plan d'amélioration continue (points d'amélioration & actions correctrices)	30

A. Démarche générale de GEMWAY ASSETS

a. Présentation résumée de la démarche générale de GEMWAY ASSETS

GEMWAY ASSETS est une société de gestion indépendante créée en 2012 par Bruno Vanier et Michel Audeban. L'objectif principal de gestion est d'investir sur des valeurs de qualité à croissance pérenne dans les pays émergents. Il s'agit donc principalement de valeurs liées à la technologie et à la consommation. L'intuition sous-jacente est de bénéficier du développement de la consommation des classes moyennes dans les pays émergents.

GEMWAY ASSETS considère la gestion des risques ESG comme un élément constitutif de l'analyse fondamentale des entreprises et des Etats, complémentaire de l'analyse financière. Ainsi l'équipe de gestion prend en compte la note ESG et les informations sur les controverses fournies par le prestataire et procèdent systématiquement à une analyse environnementale, sociale et de gouvernance.

L'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse permet à l'équipe de gestion de GEMWAY ASSETS de déterminer un portrait plus complet d'une société ou d'un pays et de prendre en considération, de façon systématique, tous les risques et toutes les opportunités associées à ces critères.

GEMWAY ASSETS réalise l'intégration des critères ESG par la prise en compte de ces éléments, notamment sur le plan du risque au même titre que les facteurs financiers traditionnels.

Année après année, GEMWAY ASSETS a formalisé sa politique ESG.

Tout d'abord, en 2015, GEMWAY ASSETS a signé les UN-PRI, puis rejoint le CDP (ex - Carbon Disclosure Project). Cette même année GEMWAY ASSETS a signé un partenariat avec Sustainalytics pour la fourniture de données extra-financières.

Puis, en 2017, GEMWAY ASSETS a choisi S&P Global Trucost pour calculer l'empreinte carbone de GemEquity (étendu depuis à l'ensemble des OPCVM gérés - à l'exception de l'OPC obligataire GemBond).

En 2018, GEMWAY ASSETS a mis en place une politique de vote.

L'ensemble de la SICAV GemFunds (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond) est classifié SFDR article 8. Début 2020, nos trois fonds actions ont tous obtenu le label ISR de l'État français. En 2023, la labélisation ISR V2 de nos trois fonds a été renouvelée pour 3 ans. Toutefois, en 2025, au vu des nouveaux critères de la labellisation ISR V3 (dont l'exclusion des sociétés dont les sièges sociaux sont en Afrique du Sud, aux Philippines ou au Vietnam), nous avons été contraints d'abandonner le label ISR pour les fonds GemEquity et GemAsia. Notre fonds GemChina continue d'être labellisé ISR V3, après sa validation par notre auditeur au deuxième trimestre 2025. Il est désormais le seul fonds actions Chine à avoir le Label d'Etat ISR.

En 2024, nous avons décidé de mettre fin à notre collaboration avec Sustainalytics et S&P Global sur les fonds actions afin de travailler, dès janvier 2025, avec MSCI, l'un des leaders mondiaux de l'analyse ESG, dans le but de renforcer la qualité de nos évaluations ESG.

Concernant le risque environnemental et notamment le risque climatique, les OPCVM actions sont moins intenses en carbone car ils sont majoritairement investis dans des sociétés profitant du développement de la consommation de masse et des classes moyennes dans les pays émergents. La mesure a posteriori de l'intensité carbone moyenne des portefeuilles actions, basée sur les

données MSCI, permet de valider le positionnement de l'OPCVM.

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
☑ PRI - Principles For Responsible Investment	☑ CDP - Carbon Disclosure Project (carbone)		

b. Information des souscriptions

En plus du label ISR, les moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds sur les critères E, S, G sont :

- Le reporting obligatoire
- Le reporting mensuel
- Le rapport ESG annuel
- Le code de transparence
- Les annexes 2 et 4 ainsi que l'article 10 de la réglementation SFDR pour nos fonds article 8
- La politique d'exclusion de GemEquity, GemAsia, GemChina
- La politique d'exclusion GemBond
- La politique et le rapport d'engagement actionnarial
- La politique de vote
- Le rapport d'exercice des droits de vote
- L'approche ESG-ISR de GEMWAY ASSETS

Tous ces documents sont disponibles sur notre site web : <https://www.gemway.com/>

c. Liste des produits financiers « article 8 » et « article 9 »

A fin décembre 2025, GEMWAY ASSETS gère près de 875 M€ :

Nom du fonds	Stratégie d'investissement	Catégorisation SFDR	Encours sous gestion
GemEquity	Actions globales émergentes	Article 8	698M€
GemAsia	Actions Asie hors Japon	Article 8	98M€
GemChina	Actions Chine	Article 8	60M€
GemBond	Dettes souveraines émergentes libellées en devise forte	Article 8	19M€

d. Prise en compte des critères ESG

100% des encours sous gestion gérés par GEMWAY ASSETS prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

- Pour les OPCs Actions :

La proximité avec les sociétés émergentes a permis à la société de gestion d'élaborer un système de notation interne basé sur 20 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. En 2025, nous avons travaillé avec Sustainalytics, MSCI et CDP comme base d'analyse extra financière. Leurs données complètent l'analyse fondamentale faite en interne.

GEMWAY ASSETS opère sur les marchés émergents où les standards sont différents du monde développé. Tout d'abord le niveau de reporting est plus faible. Il est important d'être en contact avec les entreprises afin d'obtenir les informations. Par ailleurs, de nombreuses sociétés sont nouvellement créées avec une prépondérance des fondateurs aux commandes. L'indépendance du conseil d'administration n'est pas nécessairement un indicateur parlant. Enfin, les pays émergents sont les producteurs du monde et ainsi les normes environnementales sont en deçà des normes occidentales.

La pondération des différents critères est la suivante :

Gouvernance : 37%

Liste de critères : Qualité du management ; Profil des directeurs ; Risque réglementaire ; Parité des sexes ; Transparence de la communication avec les investisseurs ; Indépendance.

Social : 38%

Liste de critères : Taux de rotation des employés ; Sécurité des données ; [MR5.1] Représentation des femmes dans la société ; Avantages sociaux ; Accidents du travail ; Bien-être au travail ; Heures de formation.

Environnement : 37%

Liste de critères : Intensité carbone ; Taux de recyclage ; Gestion des ressources ; Consommation d'énergie ; Achat de crédits carbone ; Calcul des émissions GES ; Protection de la biodiversité ; Utilisation des énergies renouvelables.

Parmi les indicateurs financiers : rentabilité des fonds propres ; soutenabilité des cash flows ; qualité du bilan.

- Pour les OPCs Obligataires :

- **Pour les émetteurs souverains et quasi-souverains**, GEMWAY ASSETS se base sur les notations ESG fournies par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics. Le taux de couverture en notation ESG des pays et des entreprises en portefeuille doit être, à tout moment, supérieur à 90%.

La pondération des différents critères est la suivante :

- **Gouvernance : 50%**

Liste des critères : qualité des institutions, respect des droits et libertés, degré de paix et de sécurité, qualité des politiques gouvernementales, qualité de la réglementation,

respect de l'état de droit, contrôle de la corruption, environnement des affaires.

- **Social : 35%**

Liste des critères : accès à l'eau, sécurité alimentaire, accès à l'électricité, espérance de vie, pourcentage de médecins par habitant, pollution de l'air, égalité de genre, taux de scolarisation, accès à internet.

- **Environnement : 15%**

Liste des critères : intensité carbone, intensité énergétique, utilisation des énergies renouvelables, indépendance énergétique, risque d'inondations, stress hydrique, protection des habitats naturels.

- **Pour les émetteurs privés**, GEMWAY ASSETS se base sur les notations ESG fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI. Le taux de couverture en notation ESG des pays et des entreprises en portefeuille doit être, à tout moment, supérieur à 90%.

La pondération des critères E, S et G varie en fonction des secteurs selon des analyses de matérialité spécifiques, mais l'évaluation du risque ESG est structurée pour chaque critère autour des facteurs suivants :

Gouvernance : la corruption, l'éthique des affaires, la sécurité des données, la gouvernance produit.

Social : les relations avec les communautés locales, les ressources humaines, le respect des droits humains, la santé et la sécurité au travail.

Environnement : la gestion des déchets, les émissions carbone, l'impact environnemental du produit, la protection et l'utilisation des territoires et de la biodiversité, l'utilisation des ressources naturelles.

e. Adhésion de l'entité

En L'ensemble de la SICAV GemFunds (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond) est classifié SFDR article 8.

Début 2020, nos trois fonds actions ont tous obtenu le label ISR de l'Etat français. En 2023, la labélisation ISR V2 de nos trois fonds a été renouvelée pour 3 ans. Toutefois, au vu des nouveaux critères de la labellisation ISR V3 (dont l'exclusion des sociétés dont les sièges sociaux sont en Afrique du Sud, aux Philippines ou au Vietnam), nous sommes contraints d'abandonner le label ISR pour les fonds GemEquity et GemAsia.

Notre fonds GemChina continue d'être labellisé ISR, après validation par notre auditeur au deuxième trimestre 2025.

B. Moyens internes déployés par GEMWAY ASSETS

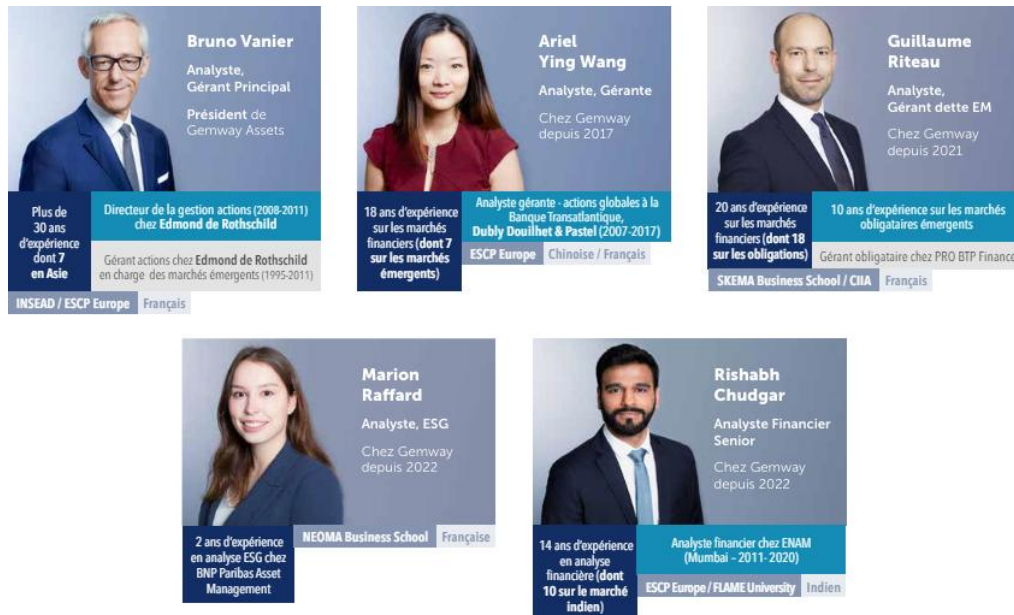
a. Ressources internes financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Moyens internes

Les trois analystes-gérants, dont le président de Gemway Assets, assurent tous leur part d'analyse ESG. La conviction profonde de Gemway Assets repose sur une analyse globale qui intègre les aspects financiers et extra-financiers, afin d'éviter tout antagonisme. Les analystes-gérants effectuent des analyses, des contrôles et des vérifications ESG dans le cadre de leurs fonctions.

L'équipe de gestion ESG a été renforcée fin 2022 avec le recrutement d'un analyste financier senior, Rishabh Chudgar, et d'une analyste ESG, Marion Raffard. L'analyse ESG des entreprises est principalement effectuée par Marion Raffard, qui prend également en charge l'engagement (votes et dialogue actionnarial) et les différents reportings.

L'analyse ESG de Gemway Assets s'appuie sur des entretiens propriétaires avec les sociétés, plus de 350 entretiens en 2025, chacun comportant une section dédiée à l'ESG, ainsi que sur des entretiens spécifiquement axés sur l'ESG, soit 30 entretiens en 2025. Cette analyse ESG se base également sur les données externes et les analyses des agences de notation extra-financière telles que MSCI. Nous nous appuyons également sur les données fournies par des organismes de référence tels que le SBTi et Urgewald.



Le Directeur Général est responsable de l'animation et de la coordination ESG de la société. Il joue également un rôle clé en assurant la liaison avec des associations d'investisseurs telles que les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), l'Association Française de la Gestion (AFG) et les agences de notation ESG.



En parallèle, la RCCI effectue et formalise des contrôles trimestriels sur le process appliqué et la cohérence des données prises en compte.

Moyens externes

GEMWAY ASSETS s'appuie sur des agences de notation ESG externes : Sustainalytics et MSCI pour l'analyse ESG :

- Sustainalytics : fournisseur de GEMWAY ASSETS depuis 2015 en données et notations environnementales, sociales et de gouvernance ; les notes de Sustainalytics sont actualisées au fil de l'eau (<http://www.sustainalytics.com>). Sustainalytics fournit des notes ESG, mais aussi une analyse des controverses, en détaillant leur degré de gravité, leur perception par les parties prenantes et leur évolution, selon la réactivité managériale de l'entreprise. Nous avons mis fin à notre collaboration avec Sustainalytics en 2024 pour la partie actions mais reste utilisé pour les notations ESG des émetteurs souverains et quasi souverains du fonds GemBond.

- MSCI : fournisseur de GEMWAY ASSETS depuis 2024, MSCI répond à l'ensemble de nos besoins en matière de processus ESG. En effet, MSCI nous fournit les analyses et notations ESG des entreprises en portefeuille ainsi que de l'univers d'investissement. Nous utilisons également ses données pour contrôler les controverses et appliquer nos exclusions sectorielles. Enfin, MSCI nous permet d'accéder à des informations sur l'empreinte carbone et les enjeux climatiques, tant au niveau du fonds que des entreprises détenues.

- MSCI : 37 750 USD
- Sustainalytics : 3 600€
- CDP : 1500€
- EY – Audit de renouvellement : 2 500€
- Contribution label ISR : 500€
- Formations finance durable 03/2025: 3 300€
- Cotisations AFG : 9 165€
- Analyse interne et reporting : ≠ 475 k€ par an

Soit au total : ≠ 528 k€ en 2025.

b. Actions menées pour renforcer nos capacités internes.

En février 2022, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation d'une demi-journée (suivie d'un déjeuner) consacrée à l'ESG.

Par ailleurs, nous avons recruté 2 analystes, Rishabh Chudgar et Marion Raffard, qui se focalise pour sa part sur tout ce qui concerne l'analyse ESG.

En 2023, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, réalisée par un cabinet de conseil spécialisé.

En 2025, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la finance durable et l'ESG ainsi qu'une autre formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme

et les abus de marché, organisées par le cabinet de conseil spécialisé AGAMA.

Marion Raffard, notre analyste ESG, a consolidé son expertise en septembre 2025 en obtenant le **CFA Certificate in Sustainable Investing**. Cette certification internationale de référence vient saluer sa maîtrise approfondie des critères ESG et des dynamiques de la finance durable.

C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de GEMWAY ASSETS

a. Connaissances, compétences et expérience ESG des instances dirigeantes

En février 2022, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation d'une demi-journée (suivi d'un déjeuner) consacrée à l'ESG. La formation a été assurée par Ethifinance, spécialiste reconnu de l'ESG.

En juin 2023, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, réalisée par un cabinet de conseil spécialisé.

En 2025, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la finance durable et l'ESG ainsi qu'une autre formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, organisées par le cabinet de conseil spécialisé AGAMA.

Plusieurs membres de l'équipe, comme le directeur général ou encore la responsable de la conformité et du contrôle interne, sont alertés des évolutions réglementaires en lien avec des problématiques extra-financières par l'Association Française de Gestion.

Le directeur général est également fortement impliqué dans la démarche d'investissement responsable, assurant la liaison avec des associations d'investisseurs telles que le PRI, l'AFG et les agences de notation ESG.

Marion Raffard, notre analyste ESG, a consolidé son expertise en septembre 2025 en obtenant le **CFA Certificate in Sustainable Investing**. Cette certification internationale de référence vient saluer sa maîtrise approfondie des critères ESG et des dynamiques de la finance durable.

b. Inclusion dans la politique de rémunération

La rémunération variable est définie au regard de critères quantitatifs et qualitatifs. Une fiche d'évaluation individuelle annuelle est rédigée dans ce sens.

En effet, une partie de la rémunération des employés dépend de la performance ESG (de l'ordre de 15% selon les postes).

Plus ponctuellement, des enjeux ESG/ ISR spécifiques, comme le renouvellement du label ISR, peuvent définir un objectif quantitatif à lui seul.

c. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Les critères ESG ne sont pas à ce stade inclus dans le règlement interne du conseil d'administration. Toutefois, GEMWAY ASSETS s'engage sur plusieurs plans, notamment sur le plan social / actionnariat :

- Dès l'origine, GEMWAY ASSETS a prévu la participation de l'ensemble des salariés présentant une ancienneté de plus de 3 ans, au capital de la société de gestion. L'objectif étant que chacun soit associé au capital et donc aux résultats de l'entreprise (3 salariés

sont au capital en 2025).

- Diversité / Mixité : La part féminine des employés est très élevée chez GEMWAY ASSETS avec 4 femmes sur 11 (soit 36%) à fin décembre 2025.
- GEMWAY ASSETS a développé une politique RSE qu'elle s'emploie à renforcer progressivement. Notre politique RSE, mise à jour début 2025, retrace les actions concrètes mises en place par GEMWAY ASSETS notamment sur l'aspect social et environnemental.

Lien vers la politique RSE de GEMWAY ASSETS : <https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre :

a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Gemway Assets est une société dont le process d'investissement repose essentiellement sur l'analyse fondamentale des entreprises et la proximité avec le terrain. Les équipes de gestion procèdent à plus de 350 entretiens annuels avec les entreprises émergentes intégrant des sujets ESG si nécessaire. Depuis 2021, l'équipe de gestion organise également des entretiens spécifiquement dédiés à l'ESG.

En 2025, notre équipe de gestion a effectué 30 entretiens ESG avec des entreprises émergentes, soit, à fin décembre, 28% des entreprises en portefeuille de GemEquity, 21% des entreprises en portefeuille de GemAsia et 28% des entreprises en portefeuille de GemChina.

L'engagement de Gemway Assets s'articule autour des piliers suivants :

- Surperformer de manière continue l'indice de référence sur deux critères sélectionnés (environnemental et gouvernance) ;
- Avoir au moins 20% d'investissement durable (cinq critères définis doivent être réunis) sur l'exercice 2025 ;
- Participer aux Assemblées Générales en votant conformément à notre Politique de vote, qui intègre des exigences ESG claires et ambitieuses ;
- Mener des entretiens individuels avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ;
- Participer aux initiatives collectives d'actionnaires proposées par la plateforme d'engagement collaboratif UN-PRI.

Critères de surperformance

Depuis 2020, Gemway Assets s'engage à surperformer l'indice de référence pour l'ensemble des fonds gérés sur les deux indicateurs ESG suivants :

- **Intensité carbone WACI** (moyenne pondérée des intensités carbone, soit tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires - source : MSCI et Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 90%.
- **Taux de féminisation des Conseils d'Administration et de Surveillance** (source : sociétés - MSCI et Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 70%.

Le suivi de ces indicateurs est disponible dans le Rapport ESG annuel, mais également dans le Reporting Mensuel de chacun des fonds (tous accessibles sur notre site www.gemway.com).

Investissement durable

Depuis 2022, avec l'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, tous les fonds de Gemway Assets ont en plus un engagement sur l'investissement durable (SFDR Article 8).

Afin d'aller plus loin dans l'engagement et l'alignement, cinq critères supplémentaires ont été définis pour les fonds actions. Afin qu'un investissement soit considéré comme étant durable, les cinq critères suivants doivent être respectés :

- Publier les Scopes 1 et 2 ;
- Avoir un objectif zéro émission de carbone ;
- Avoir une intensité carbone (WACI) 20% en dessous de celle de l'indice ;
- Avoir au moins 20% de femmes dans la base employée ;
- Fournir au moins 20h de formation par an à ses salariés.

Les résultats de chaque critère et par fonds sont détaillés dans notre rapport ESG. **En 2025, nos fonds actions ont tous surperformé le seuil minimum fixé à 20% de titres respectant l'ensemble des cinq critères.**

Notre fonds obligataire, GemBond, également classifié article 8 SFDR, a sélectionné un critère environnemental et un critère social pour définir un investissement durable :

- **Être un pays avec une intensité carbone (WACI) par habitant inférieure à celle de l'indice de référence ;**
- **Être un pays considéré comme libre ou partiellement libre par l'ONG Freedom House.**

Les résultats de chaque critère sont détaillés dans notre Rapport ESG annuel. **En 2025, GemBond a surperformé son seuil minimum fixé à 30% de titres respectant ces deux critères.**

Dialogue actionnarial

Gemway Assets se réserve la possibilité de développer une action de dialogue actionnarial sur un sujet E, S ou G si l'occasion le permet, c'est-à-dire si un sujet devient assez mûr pour être approfondi avec les entreprises investies. Par exemple, Gemway Assets pourrait lancer une initiative sur le thème de la formation, pour essayer de comprendre la dynamique de compétences à l'intérieur de l'entreprise et sa contribution à la bonne marche de l'entreprise et à la motivation des salariés.

Dans ce cadre, Gemway Assets choisit de s'engager dans trois champs d'application du dialogue actionnarial :

1. La collaboration avec des initiatives collectives d'actionnaires proposées par la plateforme d'engagement collaboratif des Principes d'Investissement Responsable (UN-PRI).
2. Des entretiens individuels avec des entreprises sur leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance.
 - **En 2025, nous avons effectué 30 entretiens dédiés à l'ESG.**

- Par ailleurs, les 350 entretiens sociétés réalisés par l'équipe de gestion intègrent des sujets liés à l'ESG.
3. La discussion individuelle avec une entreprise à propos d'une controverse environnementale, sociale ou de gouvernance.

Ces initiatives s'ajoutent à la volonté de Gemway Assets de communiquer systématiquement son souhait de favoriser la diversité dans les conseils d'administration, en poussant les entreprises à nommer des femmes administratrices.

Processus des actions engagement ESG

Les détails relatifs aux actions d'engagement ESG suivent un processus rigoureux. Lors de toute prise de contact, que ce soit par mail ou lors d'une réunion dédiée à l'ESG, une fiche est systématiquement créée. Cette fiche inclut les questions E, S et G auxquelles nous souhaitons que le management réponde, les personnes avec lesquelles nous échangeons, un compte rendu détaillé de la réunion, le degré de satisfaction ou encore les informations organisationnelles liées à l'échange. Cette prise de contact peut faire l'objet d'une amélioration ou d'une dégradation de la notation ESG de l'entreprise.

Un document interne recense les éléments principaux relatifs des actions d'engagement ESG individuelles, à savoir la demande formulée explicitement à l'émetteur, les objectifs E, S, G visés, le degré de réussite, la temporalité, les actions mises en œuvre ainsi que, le cas échéant, les mesures d'escalade entreprises. De même, pour les actions d'engagement ESG collectives, un document précise la classification selon les piliers E, S ou G, le degré d'implication de Gemway Assets.

Engagement et prise en compte des enjeux climatiques

Les entreprises de GemChina font l'objet d'un suivi de leur plan de transition climatique. Ce document de suivi prend en compte l'engagement des entreprises auprès d'organisations de validation de plans de transition alignés avec les Accords de Paris, telles que le SBTi. Ce document de suivi tient également compte de leur secteur d'activité, notamment des secteurs à fort impact. Pour les entreprises ne s'étant pas encore engagées auprès d'une organisation reconnue mais disposant d'un plan de transition, nous évaluons en interne la complétude et la faisabilité des plans de transition proposés par les entreprises.

Les entreprises opérant dans des secteurs à fort impact climatique et ne disposant pas de plan de transition satisfaisant font l'objet d'actions d'engagement ESG de la part de la société de gestion.

b. Présentation de la politique de vote et bilan

Afin de clairement montrer notre engagement en matière de Politique de vote, au sein de Gemway Assets, **nous nous engageons à exercer notre droit de vote au minimum lors des deux tiers des AG des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis.**

Étant donné l'analyse rigoureuse appliquée à chaque société dont les fonds de Gemway Assets deviennent actionnaires, la qualité de la gouvernance de celles-ci est meilleure que dans l'univers d'investissement. La société de gestion investit dans des entreprises qui créent de la valeur pour leurs actionnaires.

En conséquence, il n'existe pas a priori de raisons fondamentales à être en opposition avec le management sur les résolutions que ce dernier demande d'approuver lors des assemblées générales

des actionnaires. Il s'agit ainsi des décisions entraînant une modification des statuts, de l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, de la nomination et la révocation des organes sociaux, de la désignation des contrôleurs légaux des comptes.

Gemway Assets étudie avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou ceux des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilante sur ces différents points :

Gouvernance

Actions sans droit préférentiel de souscription : Nous nous opposons a priori à l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires. Nous estimons que ce type d'émission peut entraîner une dilution de la valeur de leurs actions, une diminution du contrôle et des bénéfices par action, ainsi qu'un impact sur la valeur future de l'entreprise. Dans une logique du développement d'un actionnariat de long terme, nous encourageons la mise en place d'outils de fidélisation, sous réserve que ces outils soient accessibles à tous les actionnaires et encadrés dans leur application.

Mesures anti-OPA : Nous nous opposons a priori aux augmentations de capital en cas d'OPA et à toutes autres mesures anti-OPA, que nous estimons souvent contraires aux intérêts des actionnaires. En cas de proposition de mesures particulières, nous analyserons les conditions spécifiques de la société et de ses parties prenantes. Seuls les mécanismes qui permettraient d'obtenir une meilleure valorisation de l'offre et/ou d'assurer l'égalité de traitement des actionnaires pourront être envisagés.

Rachat d'actions : Gemway n'est pas favorable à l'autocontrôle par rachat d'actions. En effet, celui-ci donne souvent un pouvoir indu aux dirigeants de l'entreprise. Par exemple, lorsque la société indique son intention d'utiliser l'autorisation de rachat d'actions (sans annulation de titres) en période d'offre publique, nous considérons que le rachat d'actions devient une mesure anti-OPA et le vote sera négatif. Sinon, en ce qui concerne le rachat d'actions avec annulation des titres, Gemway est plutôt favorable dans la mesure où il ne pénalise pas les investissements futurs de la société.

Bons de souscriptions d'actions : Nous nous opposons a priori aux émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés), entraînant ainsi une dilution des autres actionnaires. En effet, l'émission de ce type d'actions peut entraîner une dilution de la participation, une réduction de la valeur par action, un impact sur le contrôle et des déséquilibres d'intérêts au sein de l'entreprise.

Approbation des comptes de la société et des auditeurs : Nous nous opposons a priori à l'approbation des comptes de la société et des auditeurs en cas d'inquiétude sur les comptes présentés ou les procédures d'audit utilisées. La qualité de l'information financière et extra-financière sera déterminante dans notre décision de vote sur les comptes. Une information insuffisante pourra entraîner une abstention voire un vote négatif.

Choix et rémunération des commissaires aux comptes : Nous nous opposons a priori à l’approbation des résolutions liées aux honoraires de conseil jugés excessifs par rapport à ceux d’audit, ainsi qu’aux commissaires aux comptes/auditeurs ayant déjà exercé des fonctions dirigeantes dans la société. En effet, afin d’assurer la qualité et l’indépendance de la vérification des comptes, nous souhaitons éviter toute situation de conflits d’intérêts. À cet égard, nous encourageons la rotation régulière des commissaires aux comptes et nous exigeons que la durée du mandat des commissaires soit communiquée aux investisseurs et qu’elle n’excède pas 24 ans.

Indépendance : Nous nous opposons a priori à l’élection de membres non-indépendants (sauf le CEO) si au moins 50 % du conseil d’administration n’est pas indépendant pour les sociétés non contrôlées, et au moins un tiers pour les sociétés contrôlées, à l’issue de l’élection. En tant qu’actionnaires, l’indépendance du conseil d’administration est un point crucial de la bonne gouvernance. En effet, une indépendance suffisamment importante garantit une prise de décision objective, une surveillance efficace de la direction, une amélioration de la transparence et de la responsabilité, une protection des intérêts des actionnaires minoritaires et le renforcement de la confiance des investisseurs.

Un administrateur sera considéré comme non-indépendant s’il répond à un ou plusieurs des critères ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Un administrateur considéré comme non-indépendant par l'entreprise ;
- Un employé ou cadre de l'entreprise ou proche parent de ceux-ci ;
- Un administrateur qui reçoit une rémunération variable liée à la performance du groupe ;
- Un administrateur dont le mandat dépasse douze ans (ou moins si prescrit par le code de gouvernance local) ;
- Un représentant d'un actionnaire important de l'entreprise (>5% du capital social ou des droits de vote) ;
- Un administrateur qui fournit des services professionnels à l'entreprise ou à une société affiliée à l'entreprise dont la valeur transactionnelle est considérée comme matérielle ;
- Un client, fournisseur, créancier, banquier ou autre entité avec laquelle l'entreprise entretient une relation transactionnelle/commerciale importante ;
- Un administrateur qui a des mandats croisés avec des membres du Comité exécutif ou toute personne occupant des fonctions comparables ;
- Un fondateur/cofondateur/membre de la famille fondatrice de l’entreprise ;
- Un ancien dirigeant (délai de cinq ans).

Nous nous opposons a priori à l’élection de membres non-indépendants dans les divers comités :

- Si le comité d’audit n’est pas composé à 100 % de membres indépendants à l’issue du vote. En effet, une information financière et extra-financière sincère, complète et transparente est essentielle à l’exercice du droit des actionnaires. Nous encourageons donc les entreprises en portefeuille à ne nommer que des administrateurs indépendants dans leur comité d’audit ;

- Si le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50 % de membres indépendants à l'issue du vote. En effet, nous pensons qu'une part suffisante d'administrateurs indépendants au sein du comité de rémunération permet un meilleur alignement des rémunérations des principaux dirigeants et des administrateurs avec les intérêts à long terme de l'entreprise, de ses actionnaires et de ses autres parties prenantes ;
- Si le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50 % de membres indépendants à l'issue du vote. Le comité de nomination a pour principales responsabilités de rechercher et de proposer des candidats compétents et disponibles pour le conseil et la direction générale. Nous sommes convaincus qu'une part suffisante d'administrateurs indépendants au sein du comité de nomination permettra de mettre en évidence les compétences et les talents manquants nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration.

Cumul des mandats

Nous nous opposons a priori à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il siège plus de 3 mandats ou, à défaut, pendant plus de 9 ans au sein du conseil d'administration à l'issue du vote, sauf pour les fondateurs, cofondateurs, membres de la famille fondatrice ou le CEO. Nous pensons que la limitation des mandats consécutifs favorise un renouvellement du conseil d'administration, prévient des conflits d'intérêts, maintient l'efficacité du conseil d'administration et encourage la diversité et la transparence.

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il siège dans plus de 4 conseils d'administration en même temps à l'issue du vote. En effet, cette mesure permet d'éviter les conflits d'intérêt potentiels et d'améliorer l'engagement de l'administrateur envers son rôle au sein du conseil d'administration. Par ailleurs, nous serons particulièrement vigilants à l'assiduité et au taux d'absentéisme des directeurs cumulant plusieurs mandats et nous prendrons en compte ces informations lors de la réélection de ces directeurs, lorsque ces données sont publiées par l'entreprise.

Nous nous opposons a priori à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il a assisté à moins de 75% des réunions du conseil d'administration lors de son précédent mandat, lorsque ces données sont publiées par l'entreprise. Nous accordons une grande importance à l'assiduité et à l'engagement. Être membre d'un conseil d'administration comporte des obligations et des responsabilités envers l'organisation et ses parties prenantes, notamment ses actionnaires. Nous estimons qu'un faible taux de participation des membres peut compromettre la qualité et la pertinence des décisions prises par le conseil d'administration et peut entraîner une perte de confiance de la part des autres membres du conseil, des employés et des actionnaires de l'entreprise.

Cumul des fonctions

Nous nous opposons a priori au cumul des fonctions de Directeur Général et de Président, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. En effet, nous sommes favorables à la séparation des pouvoirs afin d'assurer une saine gouvernance d'entreprise. Toutefois, si le cumul des deux fonctions semble

être la meilleure option au regard des circonstances dans lesquelles se situe l'entreprise, notamment en cas de crise ou de transformation profonde, nous pourrions envisager une dérogation. Nous examinons individuellement les situations où il serait nécessaire d'élire une même personne aux postes de Directeur Général et de Président.

Rémunération

Nous nous opposons a priori au rapport ou à la politique de rémunération si nous jugeons que celle-ci n'est pas cohérente avec la performance réalisée par l'entreprise ou ne permet pas la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Nous estimons nécessaire de disposer d'informations précises sur les modalités et les critères de distribution de l'enveloppe de rémunération entre les administrateurs. Nous encourageons les entreprises à publier leurs politiques de rémunération en détaillant la partie court terme et long terme ainsi que les indicateurs clés de performance financiers et extra-financiers utilisés. Par ailleurs, la pondération des critères de performance ESG doit être suffisamment élevée dans le système de rémunération, nous recommandons que cette pondération soit d'au moins 20% et nous nous opposerons à la rémunération des dirigeants lorsque les critères ESG représentent moins de 10% de la rémunération.

Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts avec la direction, Gemway n'est pas favorable à la mise en place d'une rémunération variable pour les administrateurs non exécutifs, y compris le Président du Conseil.

Gemway encourage également les administrateurs à acquérir des actions de la société. Toutefois, la quantité d'actions détenues par les administrateurs indépendants ne doit pas être si élevée qu'elle pourrait compromettre leur indépendance. Nous sommes opposés à l'octroi d'actions gratuites aux administrateurs, car cela pourrait influencer leur prise de décision.

Social

Composition du conseil d'administration

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres du conseil d'administration si le CV et les compétences des administrateurs proposés sont jugés insuffisants. En effet, un ensemble d'administrateurs diversifié, aux compétences et à l'expérience nécessaires, est indispensable à l'élaboration de la stratégie de la société et à la surveillance de sa mise en œuvre.

Féminisation du conseil d'administration

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres masculins au conseil d'administration si, à l'issue du vote, celui-ci ne compte pas au moins 20 % de femmes. La féminisation des conseils d'administration est l'un de nos principaux engagements. Nous avons notamment augmenté le seuil de 10% à 20% en 2024, alors que la moyenne pondérée des femmes présentes aux conseils d'administration de nos indices de référence ne dépasse pas 15%. Nous publions au sein de notre rapport ESG annuel l'évolution année après année de cette donnée pour chacun de nos fonds.

Age des membres du conseil

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres du conseil d'administration

de plus de 75 ans, sauf si ce membre est fondateur de la société. En effet, nous pensons que cette limite d'âge favorise le renouvellement et la dynamique du conseil d'administration, la gestion des risques, la compréhension des enjeux contemporains et l'engagement.

Environnement

Prise en compte du changement climatique

Nous nous opposons à priori à l'approbation des comptes d'entreprise (moyen de pression concret) si l'entreprise ne s'engage pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les assemblées générales des entreprises émergentes ne sont pas amenées à soumettre des résolutions en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques. Nous pensons que les risques liés au changement climatique devraient être pris en compte par toutes les entreprises en portefeuille afin d'assurer la pérennité de leur activité. C'est pourquoi nous exigeons des entreprises qu'elles publient un objectif de réduction des émissions à effet de serre.

En conséquence, dans ces cas précis de défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de Gemway Assets, la société de gestion se réserve le droit de voter contre de telles résolutions ou de s'abstenir.

Toutefois, GEMWAY ASSETS tient à signaler que tous les sujets qui sont ouverts au vote en Europe ne le sont pas forcément dans les assemblées générales d'actionnaires des pays émergents. Plus de 80% des résolutions proposées portent sur les nominations ou le renouvellement d'administrateurs

Gemway Assets - 2025		
Statistiques de Votes - Assemblées Générales		
		%
Assemblées Générales soumises en 2025	107	
Assemblées votées	101	94,39%
Résolutions soumises en 2025	873	
Résolutions votées	830	95,07%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	33	32,67%
Assemblées votées avec au moins un vote d'abstention ou d'opposition	40	39,60%
Nombre de résolutions votées en abstention	35	4,22%
Nombre de résolutions votées en opposition	58	6,99%
Statistiques de Votes (Company based calculation)		
Nombre d'entreprises ayant soumis une assemblée	70	
Nombre d'entreprises pour lesquelles au moins une AG a été votée	69	
Nombre d'entreprises pour lesquelles au moins un vote d'opposition a été soumis	32	45,71%
Répartition thématiques des votes d'opposition sur les AG 2025		
		%
Nominations (Board)	46	79,31%
Conventions dites réglementées	0	0,00%
Rémunérations	2	3,45%
Opération sur capital	1	1,72%
Résolutions d'actionnaires	0	0,00%
Opérations entre parties liées (initiés)	0	0,00%
Comptes et audit	9	15,52%
Divers	0	0,00%
Total	58	100%

En 2025, GEMWAY ASSETS a participé à 101 assemblées générales de 69 sociétés dont elle détenait

des droits de vote.

En 2025, GEMWAY ASSETS s'est abstenue ou s'est opposée lors du vote d'au moins une résolution dans 40 assemblées générales.

Lien vers la politique de vote 2025, la politique et rapport d'engagement actionnarial 2025, le compte-rendu de politique d'engagement actionnarial 2025 :

<https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

En 2025 nous avons mené 30 entretiens dédiés à l'ESG avec les sociétés en portefeuille, en présence de notre analyste ESG, atteignant ainsi l'objectif fixé en début d'année.

Globalement, nous avons observé une nette progression dans la profondeur et la pertinence de nos échanges ESG avec les entreprises. Nous avons notamment constaté une amélioration des reportings ESG, des stratégies ESG et de la structuration ESG au sein des entreprises, particulièrement pour les sociétés chinoises. C'est le cas de CNOOC, entreprise pétrolière chinoise avec laquelle nous avons échangé en 2023 et 2025. Depuis notre échange de 2023, l'entreprise s'est dotée d'une équipe ESG dédiée, à la fois au niveau opérationnel et au niveau du top management, directement dirigée par le CEO. Sur le plan environnemental, CNOOC a fortement accéléré l'utilisation d'électricité verte pour ses opérations et a mis en place des objectifs de réduction des émissions carbone. En 2025, le recours aux contrats d'achat d'électricité (Power Purchase Agreements, PPA) solaires ou éoliens s'est largement répandu et constitue désormais une stratégie privilégiée pour verdir la consommation énergétique des entreprises. De même, en dehors de l'Amérique latine, les entreprises se sont détournées de l'achat de crédits carbone de compensation, au profit d'achats directs d'énergie verte.

Plus généralement, nous avons constaté une meilleure prise en compte de l'ESG au niveau de la gouvernance et du top management. Des critères extra-financiers et ESG sont désormais souvent intégrés à la rémunération des membres de l'exécutif. Par ailleurs, de nombreuses entreprises adoptent désormais une démarche proactive vis-à-vis des agences de notation ESG, telles que MSCI, dans le but d'améliorer leur score, un KPI fréquemment intégré aux objectifs stratégiques des entreprises. En tant qu'investisseur, nous avons par exemple aidé Mengniu Dairy, entreprise laitière chinoise, à entrer en contact avec des analystes MSCI afin d'éclaircir certains points de leur analyse ESG que l'entreprise contestait. Plusieurs entreprises nous ont partagé leurs difficultés à contacter MSCI, et plus particulièrement les analystes, se retrouvant souvent dans l'incapacité de faire valoir leurs arguments une fois l'analyse ESG annuelle publiée. Nous avons été ravis d'avoir pu contribuer à la mise en relation de cette entreprise avec l'équipe dédiée de MSCI.

Nous avons également constaté une amélioration de la communication ESG des entreprises envers les investisseurs, notamment via des newsletters régulières. Cette année, nous avons été sollicités par Taiwan Semiconductor Manufacturing Company (TSMC) et Hon Hai Precision Industry (Foxconn) pour répondre à un questionnaire sur leur stratégie ESG et nos attentes en tant qu'investisseur.

Nous privilégions avant tout le dialogue avec les entreprises faisant l'objet de controverses, dans la perspective d'une éventuelle aggravation du niveau de controverse. L'équipe de gestion structure ses entretiens ESG autour d'un questionnaire propriétaire, adapté selon le secteur, les activités et les enjeux spécifiques de chaque entreprise. Les discussions sur les principales controverses et les questions de gouvernance restent au cœur de nos échanges.

d. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

GEMWAY ASSETS est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking.

GEMWAY ASSETS applique une politique d'exclusion stricte à l'ensemble de ses OPCVM actions (GemEquity, GemAsia et GemChina), avec des seuils différenciés selon les fonds. Cette politique couvre les secteurs suivants : armements controversés, hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, technologies liées au génome, contenus pornographiques, production de tabac et de cigarettes, extraction et production d'électricité à partir de charbon, huile de palme, biocides, paradis fiscaux ainsi que les sociétés impliquées dans une controverse de niveau 0/10 selon MSCI (niveau de gravité maximal).

Gemway Assets s'engage à respecter pour son OPCVM Obligataire (GemBond) la liste d'exclusion suivante :

- Armements controversés (armes biologiques, armes chimiques, mines antipersonnel et armes à sous-munitions) dès le premier euro de chiffre d'affaires.
- Hydrocarbures non conventionnels : Aucun émetteur réalisant plus de 10% de sa production d'énergie fossile

dans des activités non-conventionnelles.

Source : Global Oil and Gas Exit List (GOGEL)

- Technologie du génome, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
- Contenu pornographique, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
- Production de tabac & cigarettes, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
- Extraction de charbon, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.

Source : Global Coal Exit List (GCEL)

- Production d'électricité à partir de charbon, le seuil est fixé à 10% du chiffre d'affaires.

Source : Global Coal Exit List (GCEL)

- Huile de palme, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
- Biocide, le seuil est fixé à 5% du chiffre d'affaires.
- Paradis fiscaux, Interdiction d'investir dans les entreprises dont le siège social est présent dans la liste des Etats et territoires non coopératifs sur le plan fiscal.
- Sociétés impliquées dans une controverse MSCI de niveau 0/10 (niveau maximum de controverse illustrant (1) une atteinte sévère aux droits humains comme par exemple le recours au travail forcé, (2) une atteinte sévère à la biodiversité comme la pollution de l'eau par exemple, (3) des activités dans des zones de conflit, (4) des cas de corruption, etc...).

Nous nous engageons à exclure de nos portefeuilles les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et l'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels d'ici 2030.

En 2022, nous avons pris la décision de désinvestir la société Larsen & Toubro, un conglomérat indien présent surtout dans l'ingénierie et la construction civile, solutions informatiques et financières. La raison de cette décision est leur exposition au secteur de la défense à hauteur de 3-4% du chiffre

d'affaires et notamment le risque que leurs systèmes de projection puissent accueillir des missiles à fragmentation. Malgré le démenti de la société, les experts des agences de notation ESG tels que MSCI et Sustainalytics notent la société comme producteur d'armes controversées. Pour donner suite à cette révélation nous avons choisi de vendre ce titre qui allait à l'encontre de notre politique d'exclusion.

Le groupe Astra International est un conglomérat indonésien impliqué essentiellement dans la production et la vente d'automobiles, les services financiers et l'exploitation de mines de charbon. Cette dernière activité est réalisée à travers la société United Tractors, dont Astra est actionnaire à hauteur de 59,5%. En 2022, l'activité liée au charbon a contribué à hauteur de 66% au profit du conglomérat, pro forma. De ce fait, et malgré un meilleur environnement macroéconomique indonésien favorable aux activités hors mines du groupe, nous avons fait le choix de ne pas investir dans Astra International, le charbon figurant dans notre liste d'exclusion.

Depuis 2020, Gemway Assets s'engage à surperformer l'indice de référence pour l'ensemble des fonds gérés sur les deux indicateurs ESG suivants :

- **Intensité carbone WACI** (moyenne pondérée des intensités carbone, soit tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires - source : S&P Global et Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 90%.
- **Taux de féminisation des Conseils d'Administration et de Surveillance** (source : sociétés - Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 70%.

Le suivi de ces indicateurs est disponible dans le Rapport ESG annuel, mais également dans le Reporting mensuel de chacun des fonds (tous accessibles sur notre site (www.gemway.com)).

GEMWAY se réserve la possibilité de développer une action de dialogue actionnarial sur un sujet E, S ou G si l'occasion le permet, c'est-à-dire si un sujet devient assez mûr pour être approfondi avec les entreprises investies.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

a. Dans les activités conformes à la taxonomie de l'UE

Les données ne sont pas encore disponibles pour la taxonomie de l'UE dans l'univers des marchés émergents. GEMWAY ASSETS vise dès à présent (sur les fonds actions), un objectif de 0% des portefeuilles alignés sur la taxonomie.

GEMWAY ASSETS s'engage à favoriser l'investissement dans le secteur des énergies propres.

Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie" au 31 décembre 2025 :

	Ratio réglementaire basé sur les publications des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la Taxonomie	1,0%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la Taxonomie	0,00%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	2,16%
Part dans l'actif total des produits dérivés	0,00%
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	99,0%

b. Dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter :

- GemEquity : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemAsia : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels issus des sables bitumineux et de la fracturation hydraulique, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemChina : l'exclusion des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, dès le premier euro de chiffre d'affaires d'après les sources GOGEL.

Au 31 décembre 2025, GEMWAY ASSETS détenait 3 entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, et notamment dans la distribution de gaz naturel, représentant un poids total de 1,59% dans l'actif total de GEMWAY ASSETS.

Nous nous engageons à une sortie définitive des sociétés impliquées dans les hydrocarbures non-conventionnels et le charbon à horizon 2030, dans la limite des informations fournies par les sociétés.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

a. Objectif quantitatif à l'horizon 2030

L'objectif est de maintenir une empreinte carbone (WACI) inférieure de 30% à celle de l'indice à horizon 2030.

Nous disposons de plusieurs indicateurs pour monitorer les émissions de gaz à effet de serre des sociétés détenues en portefeuille. Notamment, le taux de couverture SBTi qui calcule le pourcentage d'entreprises engagées auprès de Science Based Target initiative. Au 31 décembre 2025 :

Taux de couverture SBTi	
-------------------------	--

Total AUM	290 951 198
GemEquity	25,22%
GemAsia	26,36%
GemChina	23,91%

b. Éléments sur la méthodologie interne utilisée

Les données de MSCI sont utilisées pour le calcul de l’empreinte carbone (WACI) et de la trajectoire carbone des entreprises en portefeuille depuis 2025.

Dans certains cas, lorsque l’information est manquante, des calculs statistiques sont utilisés afin d’obtenir une estimation.

Le WACI, *Weighted Average Carbon Intensity*, mesure les émissions de CO2 rapportées au chiffre d’affaires de l’entreprise.

Le taux de couverture SBTi est une approche externe développée à l’initiative de Science Based Targets (SBTi). Plus de détails sur la méthodologie sont disponibles sur le site internet de l’initiative et le guide dédié aux institutions financières (<https://sciencebasedtargets.org/>).

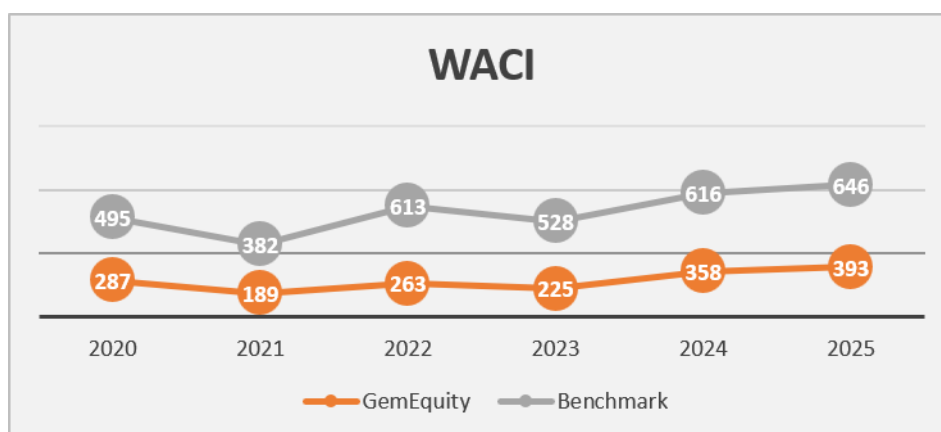
Pour GemBond, le WACI mesure les émissions de CO2 rapportées au nombre d’habitants du pays. Nos calculs s’appuient sur les données de Our World in Data et Global Carbon Project.

c. Quantification des résultats à l’aide d’au moins un indicateur

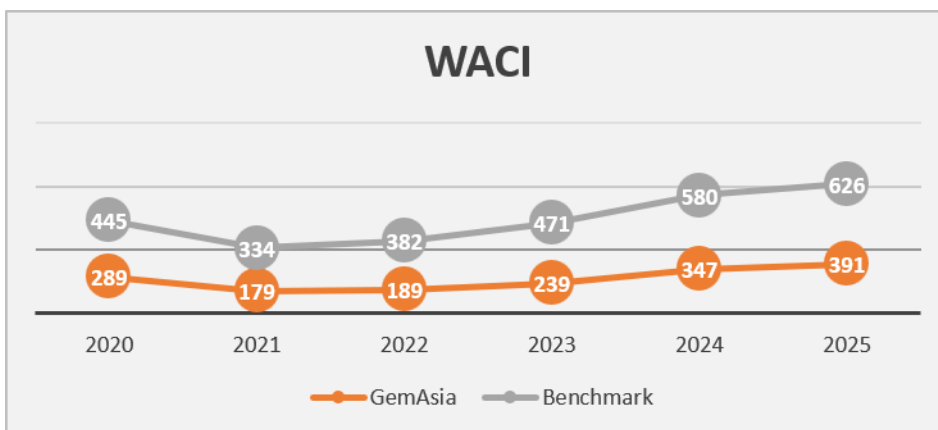
Pour nos fonds actions, les indicateurs que nous utilisons pour quantifier l’évolution des sociétés en portefeuille sur les enjeux relatifs aux émissions du gaz à effet de serre au 31 décembre 2025 :

L’intensité carbone, WACI (Tonnes CO2/ M d’euros de CA) :

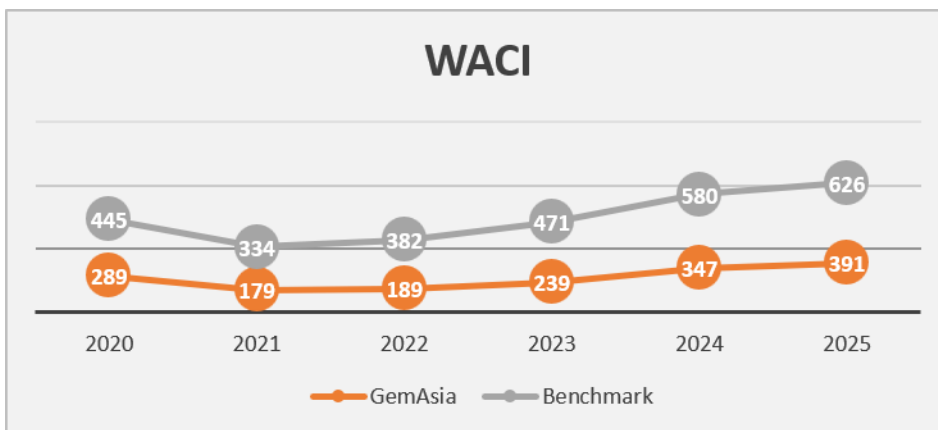
GemEquity :



GemAsia :



GemChina :



Pour GemBond, nous utilisons également le WACI, qui mesure les émissions de CO2 rapportées au nombre d'habitants du pays.

En décembre 2025, le WACI du portefeuille de GemBond s'élevait à 5,27 tonnes de CO2 par habitant par rapport à 6,28 au niveau de l'indice de référence, soit une amélioration moyenne de 16%. Le WACI du portefeuille s'est également amélioré de 5% par rapport à fin 2024.

De plus, plus de 76% du portefeuille de GemBond contribue à l'Objectif de Développement Durable 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

d. Pour les entités gérant des fonds indiciels

Non applicable.

e. Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Notre méthodologie d'évaluation se base sur l'utilisation d'un grand nombre d'indicateurs. Pour l'aspect gouvernance, nous surveillons notamment la diversité et l'indépendance des conseils d'administration ainsi que les controverses et le niveau de transparence. Pour l'aspect social, nous

preons en compte des indicateurs comme le nombre d'heures de formation fournies aux employés, la part des femmes dans la base salariale. Pour l'aspect environnemental, nous preons en compte l'intensité carbone, l'empreinte carbone, les émissions de GES, leur engagement Net Zero ou encore le coût de leur empreinte environnementale. Nous procédons à une analyse complète des risques ESG des sociétés afin de mesurer leur exposition aux risques d'évolution réglementaire notamment.

La répartition du niveau de controverses des fonds au 31 décembre 2025 :

Controversies	N/A No data	Green Flag	Yellow Flag	Orange Flag	Red Flag
GemEquity	1,1%	39,8%	42,0%	16,5%	0,0%
GemAsia	2,4%	35,5%	43,2%	18,6%	0,0%
GemChina	6,5%	54,9%	23,6%	13,8%	0,0%

Pour GemBond, nous utilisons également de nombreux indicateurs dans notre analyse ESG. Pour l'aspect environnemental, nous tenons compte de l'intensité énergétique, l'intensité carbone, l'utilisation des énergies renouvelables, l'indépendance énergétique, le pourcentage de terres sous 5 mètres, la productivité de l'eau, le stress hydrique ainsi que la protection de l'habitat.

En ce qui concerne l'aspect social, nous regardons l'accès à l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, l'accès à l'électricité, l'espérance de vie, le pourcentage de médecins, la pollution de l'air, l'égalité de genre, la durée de la scolarité ou encore l'accès à internet.

Enfin, pour la gouvernance, nous suivons des données comme le respect du droit, le contrôle de la corruption, la facilité d'entreprendre, les droits politiques, les libertés civiles, le droit de vote, la stabilité politique et le degré de paix.

f. Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

La thématique d'investissement étant le développement des classes moyennes dans les pays émergents (d'où une sous pondération structurelle des valeurs cycliques), la composition du portefeuille a toujours favorisé les sociétés moins polluantes, et de fait, alignées avec l'Accord de Paris.

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter :

- GemEquity : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemAsia : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels issus des sables bitumineux et de la fracturation hydraulique, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.

- GemChina : l'exclusion des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, dès le premier euro de chiffre d'affaires d'après les sources GOGEL.

Nous nous engageons à une sortie définitive des sociétés impliquées dans les hydrocarbures non-conventionnels et le charbon à horizon 2030, dans la limite des informations fournies par les sociétés.

g. Eventuelles actions de suivi

Le monitoring des portefeuilles est effectué à travers la plateforme S&P Global et Sustainalytics en 2024 puis MSCI depuis la fin de 2024.

Tout titre à même de rentrer dans le portefeuille est analysé au préalable. Il respecte donc, a priori, nos critères de sélection extra financiers. Toutefois, si l'empreinte carbone d'un titre venait à se dégrader, mettant à risque l'empreinte globale du portefeuille, nous prendrions alors les mesures nécessaires de vente partielle ou totale du titre sous 3 mois.

Nous envisageons d'améliorer notre analyse ESG par l'utilisation de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles plateformes auprès des fournisseurs de données ESG.

h. Fréquence de l'évaluation

Evaluation au fil de l'eau.

Mise à jour annuelle des données.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

a. Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique

Nous sommes en phase de collecte des données concernant le domaine de la biodiversité.

Signataire du CDP, nous avons pris en compte les modifications du questionnaire du CDP. Dès à présent, notre questionnaire standard ESG sociétés prend en compte les questions sur la biodiversité.

Le CDP est une association à but non lucratif qui prend contact avec des investisseurs, des villes, des pays et des entreprises pour collecter leurs données d'impact environnemental. Le CDP rassemble l'une des plus importantes quantités de données environnementales au monde, c'est un acteur majeur et incontournable pour les fournisseurs de données ESG notamment qui utilisent cette base de données. S'engager auprès du CDP nous permet notamment dans notre dialogue actionnarial, d'encourager les sociétés à répondre aux différents questionnaires environnementaux du CDP.

b. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

L'IPBES définit les cinq principales pressions qui affectent la biodiversité :

- Changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats
- Surexploitation des ressources
- Changement climatique
- Pollutions

- Espèces exotiques envahissantes

Nous réfléchissons actuellement aux indicateurs adéquats pour analyser l'impact sur la biodiversité des entreprises que nous détenons au regard de ces cinq pressions définies par l'IPBES. Nous ne sommes pas encore en mesure d'analyser notre contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité.

Cependant nous estimons que le secteur qui impacte le plus la biodiversité est celui de l'énergie, il constitue 1,59% des encours sous gestion de GEMWAY ASSETS au 31 décembre 2025.

Certains secteurs néfastes à la biodiversité sont exclus de nos investissements, en partie ou en totalité. C'est notamment le cas des secteurs des hydrocarbures, du charbon, des biocides ou encore de l'huile de palme.

c. Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

Pour l'empreinte biodiversité, nous évaluons l'exposition des entreprises aux risques liés à l'impact potentiel de leurs activités sur la biodiversité, ainsi que le degré de dégradation des écosystèmes dans leurs zones d'exploitation. Cette évaluation se fonde sur les activités de l'entreprise et sa répartition géographique. La note fournie par MSCI s'étend de 0 à 10.

	Biodiversity & Land Use Exposure Score	Coverage
GemEquity	1,95	99%
GemAsia	1,85	100%
GemChina	1,98	99%

Pour l'empreinte biodiversité de GemBond, nous utilisons les données de **Protected Planet** sur la part des espaces maritimes et terrestres protégés de chaque pays. Les espaces maritimes et terrestres sont des espaces délimités qui répondent à des objectifs de protection de la biodiversité, et nous permet de comparer la politique en matière de préservation et de restauration de la biodiversité des pays.

A fin 2025, la part des espaces maritimes et terrestres protégés représentait 15,9% de GemBond contre 15,8% pour l'indice de référence.

Par ailleurs, l'analyse ESG des pays fournie par Sustainalytics comprend un indicateur d'empreinte biodiversité qui est la protection de l'habitat.

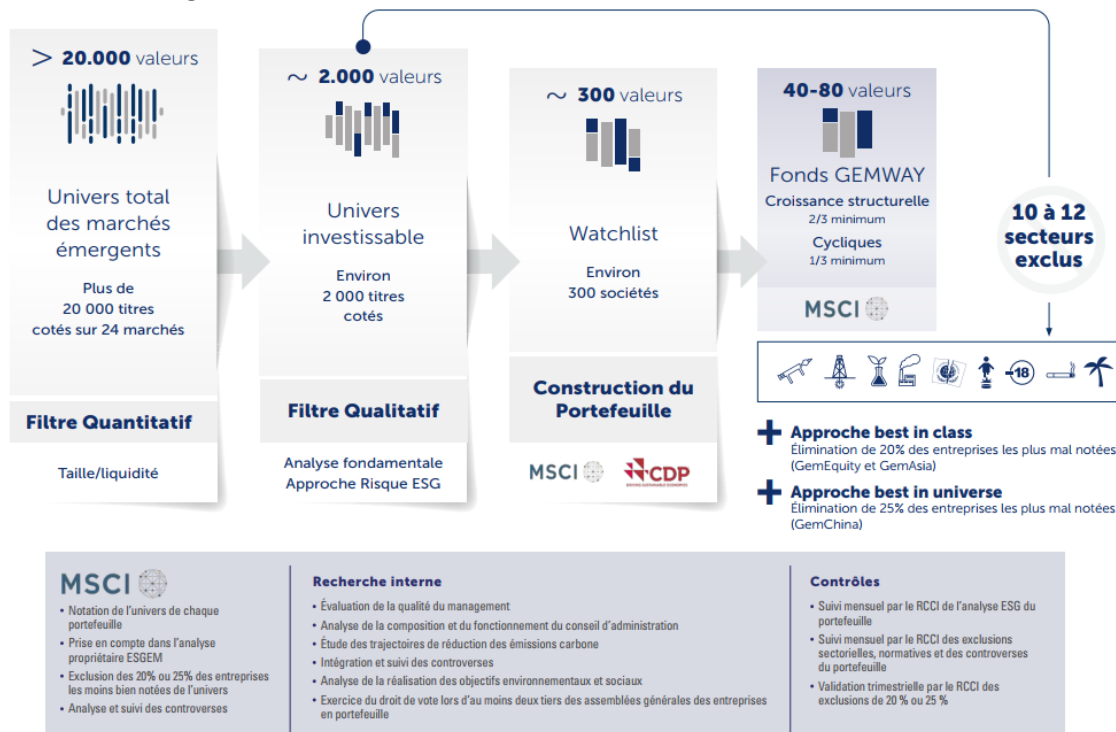
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

a. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Notre approche ESG est avant tout une approche de risque. Des informations au fil de l'eau comme

des alertes MSCI sur les controverses nous amènent à réévaluer l'impact du risque ESG sur le risque opérationnel de la société.

Processus d'intégration des facteurs ESG en 2025 :



Les risques liés à la prise en compte des critères ESG, notamment la gestion des risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité sont complètement intégrés à notre processus d'investissement, dans la limite des données publiées par les sociétés.

Nous sommes alertés lorsque de nouvelles controverses apparaissent, nous pouvons donc corriger rapidement notre analyse ESG et agir en conséquence.

b. Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance pris en compte et analysés pour chacun de ces risques

- **Gouvernance** : conflits d'intérêt (différentes activités, utilisation de titres pour financer des activités annexes...) ; management non qualifié pour les tâches assignés ; risque de procès
- **Social** : absentéisme ; turnover trop élevé des salariés ; non alignement des intérêts des employés avec ceux de l'entreprise ; manque de diversité ; discrimination
- **Environnemental** : risque de pollution (impact environnemental et/ou sur la santé des employés) ; risque écologique (destruction d'espèces) ; réchauffement climatique :
 - Les **risques physiques** liés à une plus grande fréquence et une plus grande ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes, concerneront à moyen terme les sociétés émergentes utilisant notamment des ressources naturelles dans leur processus de production.

- Les **risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'une économie décarbonée et de ses diverses conséquences sur le marché, affecteront de nombreuses entreprises basées dans les pays émergents ayant pris des engagements de neutralité carbone ou d'économie décarbonée comme le Brésil qui s'est engagé à devenir neutre en carbone d'ici 2050, tout comme l'Afrique du Sud, la Thaïlande ou encore la Corée du Sud. Ce risque peut également devenir une opportunité technologique pour les entreprises innovantes, par exemple les entreprises du secteur automobile.
- Les **risques de contentieux ou de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux et aux évolutions réglementaires, sont susceptibles de toucher certaines entreprises en portefeuille à moyen terme, c'est le cas du secteur de l'énergie. En effet, de plus en plus de pays et d'instances supranationales légifèrent sur ces secteurs pour en interdire l'exploration et l'exploitation.

c. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion risques est revu chaque année.

d. Plan d'action visant à réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte

Afin de réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte, nous avons mis en place différents plans d'action. Nous disposons en effet d'une politique d'exclusion pour nous prémunir de certains risques de transition et de responsabilité liés aux facteurs environnementaux.

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter :

- GemEquity : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemAsia : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels issus des sables bitumineux et de la fracturation hydraulique, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemChina : l'exclusion des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, dès le premier euro de chiffre d'affaires d'après les sources GOGEL.

De même, nous excluons les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon ou encore dans des sociétés impliquées dans des controverses MSCI sévères.

Lien vers notre politique d'exclusion : <https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

Notre plan d'actions pour réduire notre exposition aux risques physiques, de transition ou de contentieux consiste à effectuer régulièrement des entretiens avec les sociétés en portefeuille et avec les sociétés de notre watchlist en suivant un questionnaire ESG spécifique détaillé qui reprend les enjeux et les risques ESG auxquels sont confrontés les entreprises.

e. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance

En ce qui concerne les risques de gouvernance, nous considérons qu'ils proviennent principalement des sociétés détenues en majorité par l'état dans des domaines stratégiques, au 31 décembre 2025, nous estimons que 1,54% de nos encours totaux sont exposés.

En ce qui concerne les risques environnementaux, nous estimons que les sociétés du secteur de l'énergie sont particulièrement exposées à ces risques. Au 31 décembre 2025, nous avons 1,59% de nos portefeuilles investis dans ce secteur.

f. Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

En 2022, nous avons amélioré notre méthodologie de prise en compte des critères ESG. Nous avons notamment défini ce que nous considérons être un investissement durable, c'est-à-dire un investissement qui réduit notre exposition aux risques ESG. Pour être un investissement durable, nous pensons que 5 critères doivent être réunis :

- 1) une intensité carbone (WACI) inférieure de 20% à celle de l'indice de référence
- 2) un objectif zéro émission de CO2
- 3) la publication des GES de scope 1 et 2
- 4) un taux de formation de minimum 20h par an et par employé
- 5) au moins 20% de femmes parmi les employés de l'entreprise.

Les investissements durables représentaient au 31 décembre 2025, 39,10% de GemEquity, 41% de GemAsia ainsi que 28,4% de GemChina.

		GemEquity	GemAsia	GemChina
ENVIRONNEMENT	Indicateur			
	Publication de Scope 1 + 2	100,00%	99,00%	99,50%
	Objectif Zero Carbone	74,60%	78,90%	58,30%
SOCIAL	WACI < 20 % vs indice de référence	69,80%	67,70%	73,40%
	Min 20% de femmes dans la base employée	85,20%	85,80%	92,30%
	Min 20 heures de formation par salarié par an	78,20%	78,50%	75,10%
5 critères combinés		39,10%	41,00%	28,40%

Au début de l'année 2024, nous avons décidé d'augmenter le seuil minimum des investissements durables de 15% sur l'exercice 2023 à 20% sur l'exercice 2024.

Concernant GemBond, nous considérons comme des investissements durables, des investissements qui répondent à deux critères, un WACI inférieur à celui de l'indice et un pays considéré comme libre ou partiellement libre. En 2025, les investissements durables représentaient 39% de GemBond

GemBond monitore également les investissements qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et plus particulièrement à ces deux objectifs :

Au niveau opérationnel, plus de 50% du portefeuille de GemBond contribue à chacun des ODD suivants :

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : 76,1% du portefeuille GemBond est aligné avec cet ODD.
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces : 72,2% du portefeuille GemBond est aligné avec cet ODD.

Vous pouvez retrouver les liens vers les annexes SFDR 2 et 4 des fonds Article 8 (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond) sur notre site internet : <https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

I. Plan d'amélioration continue (points d'amélioration & actions correctrices)

1. Elargir le nombre de sociétés sujettes à un entretien ESG dédié (30 à fin décembre 2025)
2. Monitorer de manière plus précise la trajectoire carbone des portefeuilles et l'analyse des scénarios afin d'améliorer la prise en compte des enjeux climatiques
3. Ajouter des indicateurs spécifiques pour répondre à de nouveaux besoins
4. Intégrer en pratique la biodiversité dans le processus d'investissement
5. Développer des outils de quantification de l'impact financier des critères ESG
6. Développer une stratégie RSE plus engagée